



## Influenza aviaire, Crises des filières, Déclarations PAC

### Nous attendons des réponses



Lors de la table ronde à Mugron, la FDSEA et les JA vont rappeler au Ministre Le Foll les questions les plus urgentes pour les producteurs de la filière palmipède. La situation des accoueurs, à la base de la filière, est préoccupante. Ni indemnisation ni avance que ce soit, pour les élevages touchés par l'influenza aviaire ou pour la perte de production liée au dépeuplement, ne sont aujourd'hui engagées pour les accoueurs. Il faut, sans plus tarder, leur apporter de la trésorerie. Pour les autres foyers, malgré les annonces, moins de 50% des pertes ont été indemnisées. Les compléments promis ne sont pas parvenus à ce jour à ces éleveurs privés de toute activité depuis 5 mois. Pour le reste des producteurs, l'avance sur indemnisation doit être versée dans les délais promis, c'est-à-dire à la fin du mois pour les dossiers ayant respecté la première date butoir. La FDSEA et les JA demandent également un complément de 30% en septembre, indispensable pour assurer l'équilibre économique durant la phase de reprise. Enfin, il va falloir immédiatement accorder aux nouveaux installés de la filière, les dérogations nécessaires pour sécuriser leur dossier d'installation.

Par ailleurs, visiblement, les graves difficultés économiques auxquelles sont confrontées les filières Lait, Bovins Viandes, Porcs et Maïs et l'imbroglio des campagnes PAC 2015 - 2016 ne sont pas suffisamment aigus. Le cabinet n'a pas jugé bon d'organiser l'entrevue demandée par la FDSEA et les JA des Landes avec les conseillers. Nous attendons donc dès demain des réponses aux revendications suivantes :

Les filières bovines, lait et viandes, porcines et maïs vont vivre en 2016 une année encore plus difficile que 2015. Les accompagnements promis en septembre 2015 par le Premier Ministre n'ont pas permis d'accompagner tous les producteurs qui en avaient cruellement besoin. Nous demandons au Ministre de libérer les fonds nécessaires pour les soutenir enfin et de mettre en place en 2016 un dégrèvement de la taxe Foncière Non Bâtie au bénéfice de tous les producteurs de ces filières, sans critère de spécialisation.

Enfin, la méthode, définie par le Ministère, pour mettre en œuvre la réforme de la PAC en 2015 conduit les agriculteurs et l'administration dans le mur. La clôture définitive de la PAC 2015 est désormais annoncée pour fin 2016 ! Les exploitants agricoles, victimes de cette situation ubuesque, remplissent leurs déclarations 2016 sans connaître précisément leur situation ni savoir s'ils respectent les règles de la PAC. La Pacophonie doit cesser ! Le Ministre doit s'engager pour qu'aucune pénalisation issue de cette complexité n'impacte un agriculteur.

L'inquiétude et la grogne du monde paysan est forte : les questions doivent trouver réponse avant l'été !

Contacts : Michel DEMON – Directeur de la FDSEA des Landes - 05 58 85 44 22